MÉMOIRE

Présenté à l'Assemblée Nationale par demoiselle Marguerite *de Luxce Dumas.*

Contre M. Leberthon, *fils, Président au Parlement de Bordeaux.*

UNE mère de famille a-t-elle le droit d'intéresser l'Assemblée auguste, le centre de l'honneur et de la vertu, pour une opprimée contre un oppresseur ? Oui, Messieurs ; et dans ce moment mon courage abattu se relève en venant déposer avec confiance, à vos pieds, l'intrigue secrète de deux hommes livrés à l'iniquité.

Il est inutile de vous entretenir d'une instance qu'à introduit au Sénéchal de Guienne, mon mari, à raison d'un billet d'honneur que M. Leberthon lui enleva, après s'être procuré des titres dont il étoit nanti : tout ce qu'il y a, c'est qu'il est impossible, depuis huit mois, d'obtenir de ce tribunal l'utilité d'un défaut ; je me borne à ce qui m'est par-

ticulier, et qui heureusement n'est point en litige, parce qu'il en auroit résulté la perte d'un Notaire et un déshonneur pour M. le Président; je me plains de la suppression de la minute d'un acte, dont j'ai dans les mains une expédition en forme; de l'intrigue et de la connivence de M. le Président avec un Notaire son vassal; enfin, je me plains de ce que M. Leberthon, premier Président, qui a l'honneur d'être assis parmi vous, n'ait pas cherché à terminer une affaire qui ne peut qu'avilir à jamais M. son Fils.

Dans le mois de Décembre 1789, M. Leberthon, fils, est instruit que j'ai reçu d'une parente, maraine d'un de mes enfans, huit mille cinq cens livres de cadot, en argent ou en bijoux : il vient chez moi pour me prier d'intéresser mon mari à lui prêter 8000 l., dont il avoit un besoin d'autant plus pressant qu'il étoit poursuivi à raison d'un lettre de change de neuf mille livres.

Comme j'avois un procès au Parlement de Bordeaux, j'eus occasion de connoître M. le Président, dans le cours des visites que je faisois à mes Juges; il voulu bien me procurer l'audience de M. de Pichard, qui présidoit

alors à l'absence de M. son pere, ne pouvant point en connoître comme parent du côté de ma mère, qui étoit une demoiselle Leberthon de Pudris; j'avoue que je me laissa entraîner à sa demande; mon mari n'eut pas de peine à se prêter aux circonstances où se trouvoit M. Leberthon. Nous lui prêtons 8000 liv., dont il fit à mon mari une lettre de change. Quelques jours après, il se trouve dans le même embarras : nous lui donnons huit couverts pour se procurer de l'argent. Un mois se passe; M. Leberthon me propose de lui remettre sa lettre de change; qu'il veut nous donner des marques de son affection et de son estime, en reconnoissance des services que nous lui avons rendu; il veut me faire un contrat viager, sur ma tête, de 1000 liv. chaque année : j'accepte d'autant plus volontiers sa proposition, qu'à mon âge l'on peut espérer du moins de retirer son capital. Mon mari me laissa la liberté de traiter comme je voudrois; et, ne l'eût-il pas fait, je savois qu'une femme, quoique sous la puissance d'un mari, est à l'instar d'un mineur, qui peut toujours recevoir et faire sa condition meilleure, sans la participation du tuteur, et la femme sans celle de son mari. Il fut question de choisir un

Notaire à Bordeaux, pour retenir cet acte ; tous étoient suspects à M. le Président ; il lui falloit un homme de confiance tel que le sieur Saint-Marc, son vassal.

M. Leberthon, pour éviter les droits de contrôle, ne veut point qu'il soit question de somme reçue dans l'acte proposé, et que d'ailleurs il paroîtroit une rente usuraire, si l'on faisoit mention de 8000 liv. L'acte se passe le 7 février de l'année dernière, et il paroît qu'il est contrôlé le 17 du même mois, temps auquel le Notaire m'en délivra une expédition en forme. Mon mari est instruit, long-tems après, par le sieur Geynet, contrôleur, que l'acte n'est point contrôlé ; sa réponse à une lettre qu'il lui écrivit, en est la preuve ; il lui marque qu'il va se joindre à lui pour faire punir l'Officier prévaricateur. L'on écrit sans perdre de tems au Notaire, qui fait deux réponses à peu-près les mêmes, où il marque qu'il va se rendre pour aviser au parti à prendre au sujet de ma réclamation ; il se rend en effet chez moi. Mais, grand dieu ! quelle surprise, lorsqu'il m'apprend, les larmes aux yeux, que M. Leberthon, son seigneur, abusant de sa bonne foi, est venu chez lui, a demandé à examiner la minute de cet acte ;

qu'il lui a enlevé ; et que c'est par considération pour M. son pere, si, dans le même instant, il ne porta pas sa plainte criminelle contre lui ; me supplie de ne pas le perdre, qu'il va s'empresser de savoir sa demeure, et en attendant, va écrire à M. le premier Président, pour l'engager à terminer cette affaire. Je fais parler à M. Leberthon, premier Président ; je crois trouver en lui des sentimens analogues à sa naissance, et il garde un profond silence. Je me rends à Paris à grands frais ; je lui fais écrire. Le sieur Linch, son gendre, se rend chez moi, propose un délai de quinzaine, que l'on veut bien lui donner, pour prendre des instructions sur cette affaire. Il assure que je trouverai plus de justice chez M. le premier Président, que dans la Nation, qui ne connoîtra jamais d'une affaire de cette nature. A l'expiration de ce premier délai, il en demande un second, que j'accorde encore ; à l'échéance il me fait dire que cette affaire ne paroissoit pas claire ; que ce qui regardoit le fils de M. le premier Président, ne regardoit pas monsieur son pere ; que depuis cette malheureuse circonstance, arrivée à Bordeaux à son égard, entre la Comédie et le bureau de la Poste, monsieur le premier Président n'étoit point à

lui, et que je n'avois qu'à me pourvoir devant les Tribunaux. Depuis cette réponse, j'avoue que j'ai fait faire opposition au bureau des hypothéques, d'autant mieux que monsieur Leberthon cherche à vendre ses biens. C'est ainsi qu'a terminé avec moi monsieur Linch, qui plus volontiers considère ses intérêts que ceux d'autrui, en feignant de s'appercevoir qu'il s'agit ici d'une affaire d'honneur.

D'après les faits que j'articule, & dont j'offre la preuve, ayant dans mes mains l'expédition du dépôt de ce contrat qu'a fait mon mari, le 12 du mois d'avril dernier, chez Me Morin, Notaire, contrôlé & légalisé à Bordeaux, les deux lettres du Notaire & celle du Contrôleur, et d'autres titres non moins essentiels, puis-je me flatter que l'Assemblée Nationale voudra prendre en commisération mon affaire. Je reclame sa protection et sa justice ; je suis une opprimée, vexée par un grand, qui, abusant de son crédit, de sa place, fit jouer contre moi tous les ressorts d'une basse intrigue ; je réclame le dépôt de la minute enlevée chez le Notaire, & les arrérages de ce contrat. Je me suis adressée à M. le premier Président, avec d'autant plus de confiance qu'il est père d'un fils unique, qui avoit

des droits acquis par le prédécès de sa mère; lorsqu'il m'a consenti la rente dont il s'agit, et qui étoit devenu même l'héritier contractuel de M. son pere. Je m'y suis adressée, comme magistrat, comme gentilhomme, c'est-à-dire, comme homme d'honneur; j'ai pensé qu'une dette de cette nature étoit la sienne propre. Mais je suis bien dans l'erreur. Le père et le fils cherchent à se jouer de moi. Le fils a disparu; point de réponse ni de son père ni de lui, d'où je suis fondée à conclure qu'il règne entr'eux la plus grande intelligence. M. le Berthon fait à M. son fils une pension qu'il paye pour lui. Il ne fera que ce que font tous les pères. Qu'il ait moins de fortune, mais plus d'honneur. Que ce ne soit plus désormais son gendre qui le dirige, parce qu'il ne fera que de faux pas.

Maintenant, Messieurs, que vous êtes instruits de mon affaire, veuillez jetter les yeux sur ce trait de friponnerie exercée contre moi. Le Notaire n'a absolument rien. Et eût-il même des ressources, en le déférant à la rigueur de la loi, il ne me resteroit que la douleur d'avoir été la cause innocente de la perte de ce malheureux Notaire. Le parti que j'ai pris est vraiment celui de la prudence. J'ai

l'honneur de vous dénoncer ce magistrat revêtu de la pourpre, ce gentilhomme comme coupable de l'enlévement de ma minute, qui n'existe pas ; & il m'a été délivré une expédition en forme. Que M. le premier Président, qui sait le lieu qu'habite M. son fils, veuille bien me l'indiquer, ou qu'il termine lui-même cette affaire ; qu'il me fasse un autre contrat, m'en paye les arrérages, & le temps qu'il m'a fait demeurer à Paris, pour attendre les instructions qu'il desiroit prendre, quoique je lui avois écrit depuis six mois la même affaire, & l'avois menacé de mon voyage à Paris.

Veuillez, Messieurs, me servir de guide dans la carrière du monde que je connois à peine, de consolation, d'appui, enfin soyez les juges d'une mère de famille, qui, à grand frais, s'est rendue auprès du centre de la justice pour la réclamer ; qui mieux que vous peut me la rendre.

Signé, DE LUXCE DUMAS.

De l'Imprimerie des Frères CHAIGNIEAU, rue Macon Saint-André-des-Arcs, N°. 7.